

# VIOLENCES CONJUGALES

jeudi 2 avril 2020

@cni59-non-commercial



## **HAUSSE DE 33% DES VIOLENCES CONJUGALES DEPUIS LE DÉBUT DU CONFINEMENT : DE NOUVELLES MESURES ÉNONCÉES PAR LE GOUVERNEMENT.**

Ce samedi 28 mars le Gouvernement a annoncé de nouvelles mesures afin d'enrayer la montée des violences conjugales depuis le 17 mars, date du début du confinement. Ces violences touchent majoritairement les femmes mais n'épargnent pas les hommes et encore moins les enfants. Ainsi, l'état va financer plus de 20 000 nuitées d'hôtel afin de permettre aux victimes de fuir leur bourreau et ainsi mettre fin à la cohabitation forcée durant cette période de crise sanitaire. De plus, le Gouvernement a annoncé la mise en place de point d'écoute et d'accompagnement dans certains centres commerciaux afin que les victimes puissent connaître leurs droits et dénoncer leur situation en toute discrétion. Dans le Nord, le premier point d'écoute mis en place est au Centre

Commercial V2 à Villeneuve d'Ascq. Ce dernier est actif dès ce jour. Pour renforcer ce dispositif, un système d'alerte des forces de l'ordre dans les pharmacies commence aussi à être mis en place. La victime pourra s'y rendre et demander des "masques 19", il s'agit du code pour faire comprendre au pharmacien qu'elle est victime de violences si jamais l'agresseur l'accompagne. Tous les pharmaciens n'ont, par contre, pas encore connaissance de ce dispositif. Rappelons que le numéro 3919 est toujours disponible du lundi au samedi de 9h à 19h. En cas d'urgences, que vous soyez la victime, un témoin, un ami, un voisin, n'hésitez pas à composer le 17 ! Les victimes peuvent également trouver de l'aide sur le site [arretonslesviolences.gouv.fr](http://arretonslesviolences.gouv.fr) 24h/24. Ce dernier ne laisse pas de trace dans l'historique internet : il peut donc être consulté en toute sécurité.